DEPARTEMENT DU TARN ARRONDISSEMENT DE CASTRES MAIRIE DE **BOISSEZON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSEZON Séance du mardi 4 octobre 2022

Nombre de conseillers

En exercice: 11 Présents: 10 Votants: 10 Absents: 1

L'an deux mille vingt-deux le mardi 4 octobre à dix-huit heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la

présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Date convocation: Le 26 septembre 2022 N°2022_D26 : Nouveaux tarifs de la garderie à l'école communale.

Présents: AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSSEGUIER Christian, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absents : LECUTIER Jean-Marc Absents donnant procuration:

Secrétaire de séance :

TONON Yannick, a été nommé secrétaire de séance.

Madame Le Maire propose au conseil municipal de nouveaux tarifs pour la garderie à l'école communale :

Le matin 1.80€ Le soir 1.80€

Le matin et le soir 3,60€

A partir de 5 journées de garderie dans le mois on passe à un forfait de 17,00€

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Accepte à l'unanimité les nouveaux tarifs de la garderie à l'école communale.

Fait à Boissezon le 4 octobre 2022,

Le Maire, CABROL Jacqueline

Certifié transmission à la sous- Municipal.

exécutoire Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus, compte tenu de la Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil

préfecture

Le 4 octobre 2022